

De : DRJSCS-IDF-POLESPORT - DRJSCS Ile-de-France/BALFONC [mailto:drjscs-idf-polesport@jscs.gouv.fr]

Envoyé : lundi 16 mars 2020 16:58

Objet : Informations Coronavirus COVID-19 - 16/03/2020

Madame la Présidente du Comité régional olympique et sportif,
Mesdames, Messieurs les Présidents de ligues et d'associations sportives régionales,

Suite aux annonces du Premier ministre ce week-end, la propagation du coronavirus s'intensifie et nécessite des mesures complémentaires.

Pour le champ du sport :

- Depuis le 15 mars, les établissements de type R (établissements de formation notamment), de type PA (établissements de plein air) et de type X (établissements sportifs couverts) **ne peuvent plus accueillir de public jusqu'au 15 avril**. Vous trouverez l'arrêté correspondant en pièce jointe.
- **Aucun rassemblement n'est autorisé, ce qui implique que la règle des 100 personnes maximum n'est plus en vigueur.**
- Les activités sportives d'accueil collectif ne sont plus autorisées.
- Les activités des établissements d'activités physiques et sportives, y compris salles de sport, doivent donc s'arrêter.
- **Il faut absolument limiter les contacts.**

Merci de votre compréhension et mobilisation.

Important, les gestes barrière sauvent des vies :

Se laver les mains

Ne pas se serrer la main ni s'embrasser

Éternuer dans son coude

Utiliser des mouchoirs à usage unique.

Vous pouvez faire part de toutes les difficultés rencontrées sur le COVID-19 via l'adresse de messagerie suivante : covid-19@sports.gouv.fr

Je vous informe par ailleurs que les services de la DRJSCS ferment leur accueil au public à compter du lundi 16 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Comme tous les services de l'État, le pôle sport vient d'activer son plan de continuité d'activité (PCA). Il a pour principaux objectifs d'assurer la continuité des missions essentielles du pôle et de mettre en place des mesures de limitation des déplacements et réunions non indispensables. Vous trouverez ci-dessous les principales informations relatives à notre fonctionnement durant la période.

Au sein du pôle l'ordre de suppléance de l'encadrement est le suivant :

Vincent de PETRA, responsable - 06 17 20 84 77

William FIADJOE, responsable adjoint - 06 25 17 37 39

Pour les questions d'ordre administrative ou financière :

Emmanuelle d'ANNA, coordinatrice - 06 11 63 17 41

Thierry VION, Gestionnaire - 06 25 17 25 95

Pour le suivi des dossiers :

Fabrice DUGNAT, conseiller sport-santé - 01 73 03 49 73

Sylvain HAVEZ, conseiller coordonateur des CTS et lutte contre les violences dans le sport -
01 40 77 55 94

Jean-Maurice DRADEM, conseiller interrégional antidopage - 01 40 77 56 48

Pascal EOUZAN, conseiller haut niveau (pôles) - 01 40 77 55 98

Wendy FAURE, conseiller haut niveau (suivi socioprofessionnel, sport professionnel et sport et
éducation) - 06 25 17 25 95

Aude LEGRAND, conseillère sport et handicap - 01 40 77 55 97

Isabelle DOMENC, conseillère sport de nature et équipements - 01 40 77 56 12

Meyrem SULEYMANOGLU, conseillère sport et politique de la ville, valeurs de la république, laïcité et
lutte contre les violences dans le sport - 01 40 77 55 67

L'ensemble des postes fixes sont basculés vers des téléphones mobiles. Les adresses mails sont les
suivantes : prenom.nom@jscs.gouv.fr

Le secrétariat du pôle est assuré à l'adresse suivante : drjscs-idf-polesport@jscs.gouv.fr avec en
copie les adresses suivantes afin d'assurer le suivi des messages thierry.vion@jscs.gouv.fr et [helin-
frederic.shilling-ford@jscs.gouv.fr](mailto:helin-frederic.shilling-ford@jscs.gouv.fr)

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension et votre mobilisation optimum.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Eric QUENAULT

Directeur Régional

Tél : 01 40 77 56 41

Courriel : eric.quenault@jscs.gouv.fr

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France

6/8 rue Eugène Oudiné

CS 81360

75634 PARIS Cedex 13

Le site de la DRJSCS : <http://ile-de-france.drjscs.gouv.fr/>